

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1976 B 00713

Numéro SIREN : 306 590 233

Nom ou dénomination : A.M.S.V.

Ce dépôt a été enregistré le 22/04/2021 sous le numéro de dépôt B2021/012737

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2020 12			Exercice N-1 30/09/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)	11 433.68		11 433.68	11 433.68		
	Autres immobilisations incorporelles	30 765.00	20 874.46	9 890.54	8 870.82	1 019.72	11.50
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	70 072.35	70 072.35				
	Constructions	443 942.04	443 504.79	437.25	1 847.24	-1 409.99	-76.33
	Installations techniques, matériel et outillage	1 393 709.82	1 125 352.02	268 357.80	307 935.45	-39 577.65	-12.85
	Autres immobilisations corporelles	294 198.14	265 730.48	28 467.66	28 640.17	-172.51	-0.60
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	8 877.75		8 877.75	17 585.06	-8 707.31	-49.52
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	19 528.83		19 528.83	19 528.83		
Total II		2 272 527.61	1 925 534.10	346 993.51	395 841.25	-48 847.74	-12.34
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	126 611.00		126 611.00	143 249.00	-16 638.00	-11.61
	En-cours de production de biens	368 502.00		368 502.00	327 360.00	41 142.00	12.57
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis	331 150.00		331 150.00	328 642.00	2 508.00	0.76
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	463 125.92		463 125.92	510 353.30	-47 227.38	-9.25
	Autres créances	710 179.77		710 179.77	634 928.13	75 251.64	11.85
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement	108 000.00		108 000.00	108 000.00		
	Disponibilités	573 205.15		573 205.15	604 076.76	-30 871.61	-5.11
	Charges constatées d'avance (3)	20 845.00		20 845.00	7 682.00	13 163.00	171.35
	Total III	2 701 618.84		2 701 618.84	2 664 291.19	37 327.65	1.40
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		4 974 146.45	1 925 534.10	3 048 612.35	3 060 132.44	-11 520.09	-0.38

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

19 528.83

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

FINATEC

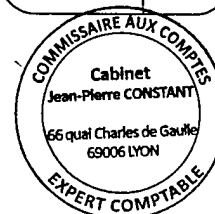


BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2020 12	Exercice N-1 30/09/2019 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 350 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	350 000.00	350 000.00		
	Réserves				
	Réserve légale	35 000.00	35 000.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 204 840.80	1 057 461.84	147 378.96	13.94
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	120 245.64	147 378.96	-27 133.32	-18.41
	Subventions d'investissement	6 409.72	8 270.61	-1 860.89	-22.50
	Provisions réglementées				
	Total I	1 716 496.16	1 598 111.41	118 384.75	7.41
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	4 300.00	4 300.00		
	Total III	4 300.00	4 300.00		
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	290 545.40	303 833.86	-13 288.46	-4.37
	Concours bancaires courants	1 873.38	1 622.07	251.31	15.49
	Emprunts et dettes financières diverses	62 002.13	76 101.71	-14 099.58	-18.53
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	638 558.42	762 461.29	-123 902.87	-16.25
	Dettes fiscales et sociales	334 428.86	310 102.10	24 326.76	7.84
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	408.00	3 600.00	-3 192.00	-88.67
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	1 327 816.19	1 457 721.03	-129 904.84	-8.91
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 048 612.35	3 060 132.44	-11 520.09	-0.38

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 115 839.19 1 389 452.03



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2020 12			Exercice N-1 30/09/2019 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens	4 297 640.86	867 198.03	5 164 838.89	5 508 906.95	-344 068.06	-6.25
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET	4 297 640.86	867 198.03	5 164 838.89	5 508 906.95	-344 068.06	-6.25
Production stockée			43 650.00	-80 826.00	124 476.00	154.00
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			4 927.18		4 927.18	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			21 361.86	214.31	21 147.55	NS
Autres produits			19 304.49	18 691.23	613.26	3.28
Total des Produits d'exploitation (I)			5 254 082.42	5 446 986.49	-192 904.07	-3.54
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 503 264.22	1 566 027.27	-62 763.05	-4.01
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			16 638.00	36 102.00	-19 464.00	-53.91
Autres achats et charges externes *			1 720 208.07	1 764 856.87	-44 648.80	-2.53
Impôts, taxes et versements assimilés			63 026.63	75 017.66	-11 991.03	-15.98
Salaires et traitements			1 227 875.59	1 234 698.97	-6 823.38	-0.55
Charges sociales			440 360.40	459 830.60	-19 470.20	-4.23
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			99 966.55	88 073.26	11 893.29	13.50
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			3.47	294.31	-290.84	-98.82
Total des Charges d'exploitation (II)			5 071 342.93	5 224 900.94	-153 558.01	-2.94
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			182 739.49	222 085.55	-39 346.06	-17.72
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

FINATEC



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2020 12	30/09/2019 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	378.30	297.30	81.00	27.25
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	30.32	13.72	16.60	120.99
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	408.62	311.02	97.60	31.38
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	1 356.36	1 213.75	142.61	11.75
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	1 356.36	1 213.75	142.61	11.75
2. Résultat financier (V-VI)	-947.74	-902.73	-45.01	-4.99
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	181 791.75	221 182.82	-39 391.07	-17.81
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 860.89	2 401.14	-540.25	-22.50
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	1 860.89	2 401.14	-540.25	-22.50
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1 860.89	2 401.14	-540.25	-22.50
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	40 717.00	50 374.00	-9 657.00	-19.17
Impôts sur les bénéfices (X)	22 690.00	25 831.00	-3 141.00	-12.16
Total des produits (I+III+V+VII)	5 256 351.93	5 449 698.65	-193 346.72	-3.55
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 136 106.29	5 302 319.69	-166 213.40	-3.13
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	120 245.64	147 378.96	-27 133.32	-18.41

* Y compris Redevance de crédit bail mobilier 109 041.21 167 208.39

. Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

FINATEC



ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 048 612.35 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 5 164 838.89 Euros et dégageant un bénéfice de 120 245.64 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2019 au 30/09/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 30/09/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	34 699		7 500
Terrains	70 072		
Constructions sur sol propre	31 230		
Constructions sur sol d'autrui	412 712		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 351 717		41 993
Installations générales agencements aménagements divers	215 225		
Matériel de transport	52 382		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	16 258		10 333
TOTAL	2 149 596		52 326
Autres participations	17 585		
Prêts, autres immobilisations financières	19 529		
TOTAL	37 114		
TOTAL GENERAL	2 221 409		59 826

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			42 199	42 199
Terrains			70 072	70 072
Constructions sur sol propre			31 230	31 230
Constructions sur sol d'autrui			412 712	412 712
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			1 393 710	1 393 710
Installations générales agencements aménagements divers			215 225	215 225
Matériel de transport			52 382	52 382
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			26 591	26 591
TOTAL			2 201 922	2 201 922
Autres participations		8 707	8 878	8 878
Prêts, autres immobilisations financières			19 529	19 529
TOTAL		8 707	28 407	28 407
TOTAL GENERAL		8 707	2 272 528	2 272 528

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	14 394	6 480		20 874
Terrains	70 072			70 072
Constructions sur sol propre	31 230			31 230
Constructions sur sol d'autrui	410 865	1 410		412 275
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 043 782	81 570		1 125 352
Installations générales agencements aménagements divers	190 815	6 463		197 278
Matériel de transport	51 534	350		51 884
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	12 876	3 693		16 569
TOTAL	1 811 173	93 486		1 904 660
TOTAL GENERAL	1 825 568	99 967		1 925 534

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	6 480				
Constructions sur sol d'autrui	1 410				
Instal.techniques matériel outillage indus.	81 570				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 811	4 652			
Matériel de transport	350				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 693				
TOTAL	88 834	4 652			
TOTAL GENERAL	95 314	4 652			

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	4 300				4 300
TOTAL	4 300				4 300
TOTAL GENERAL	4 300				4 300

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	19 529	19 529	
Autres créances clients	463 126	463 126	
Personnel et comptes rattachés	8 590	8 590	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 456	7 456	
Impôts sur les bénéfices	4 722	4 722	
Taxe sur la valeur ajoutée	42 099	42 099	
Divers état et autres collectivités publiques	2 249	2 249	
Débiteurs divers	645 064	645 064	
Charges constatées d'avance	20 845	20 845	
TOTAL	1 213 680	1 213 680	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	292 419	80 442	211 977	
Fournisseurs et comptes rattachés	638 558	638 558		
Personnel et comptes rattachés	164 197	164 197		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	112 122	112 122		
Taxe sur la valeur ajoutée	14 541	14 541		
Autres impôts taxes et assimilés	43 569	43 569		
Groupe et associés	62 002	62 002		
Autres dettes	408	408		
TOTAL	1 327 816	1 115 839	211 977	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	30 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	43 288			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	53.3537	6 560			6 560

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds commercial	11 434			11 434	
Total	11 434			11 434	

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	10 720	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti.
La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes de production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art 831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art 831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	15 755
Autres créances	2 249
Disponibilités	109
Total	18 114

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 873
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	63 845
Dettes fiscales et sociales	241 234
Total	306 952

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	20 845
Total	20 845

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	2
Agents de maîtrise et techniciens	4
Employés	2
Ouvriers	24
Total	32

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5 071 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14: PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			808 000		808 000
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs			382 525		382 525
- dotations de l'exercice			115 429		115 429
Total			497 954		497 954
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			695 502		695 502
- exercice			109 041		109 041
Total			804 543		804 543
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			109 041		109 041
- entre 1 et 5 ans			55 468		55 468
Total			164 509		164 509
Valeur résiduelle					
- entre 1 et 5 ans			5 180		5 180
Total			5 180		5 180

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9. Art. 832-13)

Les engagements de retraite sont couverts par un contrat souscrit auprès du groupe Apicil.

Aucun abondement n'a été versé sur l'exercice.

A . M . S . V .

Société par actions simplifiée au capital de 350 000 Euros

Siège social :
Z.A. de Mariage, rue des Bruyères (69330) PUSIGNAN

306 590 233 R.C.S. LYON



PROPOSITION POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT

De l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2020 à l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 AVRIL 2021 :

↳ Bénéfice net 120.245,64 Euros intégralement au poste AUTRES RÉSERVES.

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2021

L'Assemblée Générale décide d'affecter intégralement au poste AUTRES RÉSERVES le bénéfice de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2020 s'élevant à 120.245,64 Euros.

L'Assemblée Générale prend acte des distributions effectuées au titre des trois exercices précédents :

EXERCICE	DIVIDENDE GLOBAL	DIVIDENDE ELIGIBLE A L'ABATTEMENT Pour les personnes physiques
30/09/2019	0 €	0 €
30/09/2018	0 €	0 €
30/09/2017	50.184 €	1.683,00 €

Le Président,
S.A.R.L. CALM
représentée par Christian BROCARD



A.M.S.V.

Société par Actions Simplifiée au capital de 350 000 €

Siège social :
Rue des Bruyères – ZA de Mariage
69330 PUSIGNAN

SIREN : 306 590 233

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 septembre 2020



Nicolas PRIEST

66 quai Charles de Gaulle
Cité Internationale
69006 LYON

Aux Associés

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.M.S.V. relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas eu connaissance des informations sur les délais de paiement de vos fournisseurs et de vos clients, prévu dans les tableaux, conformément à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 25 mars 2021

Cabinet JP. CONSTANT

Nicolas PRIEST

Commissaire aux comptes